

L' EUROPE, IL FAUT S' EN MÊLER !

Quels que soient les opinions sur les traités de Maastricht et d'Amsterdam, il faut désormais se tourner vers l'avenir et tout faire pour donner à l'Europe un contenu progressiste.

Maitriser la monnaie unique :

- réguler les mouvements de capitaux, notamment par la taxation,
- contrôler de façon démocratique la Banque Centrale Européenne qui échappe actuellement au pouvoir politique,
- mettre en oeuvre une harmonisation fiscale en imposant les profits et les revenus financiers...

Faire l'Europe sociale :

- engager une politique de lutte beaucoup plus résolue contre le chômage en abaissant le temps de travail dans tous les pays,
- faire avancer les droits sociaux : garantie que personne ne soit condamné à vivre au dessous du seuil de pauvreté, protection sociale pour tous, conventions collectives,
- développer les services publics et d'intérêt général, les services de proximité,
- prendre en compte l'écologie pour instaurer un développement durable ...

Faire l'Europe politique :

- développer toutes les formes possibles de citoyenneté : information, concertation, droit à l'initiative ...
- renforcer le rôle du Parlement Européen,
- réformer le processus de révision des traités actuellement aux mains de hauts fonctionnaires non responsables devant les Peuples ...

Faire une Europe solidaire :

- engager un partenariat solidaire avec les pays du sud,
- assumer une politique de sécurité commune tournée vers la Paix, le respect des droits de l'Homme, le désarmement, le co-développement à l'échelle mondiale ...

L'Europe est présente dans notre vie quotidienne. Les organisations associatives, syndicales, politiques, les citoyens, doivent s'informer, agir, se rencontrer, au niveau européen, pour faire face aux tenants du seul marché et du modèle ultra-libéral.

La CAP organise des réunions sur des thèmes politiques, en invitant des personnes non adhérentes. Vous pouvez être invité(e) en retournant ce bordereau à

CAP 86 4, rue Jean Dorat 86000 - Poitiers

NOM, Prénom :

Adresse :

février 1999



CONVENTION POUR UNE ALTERNATIVE PROGRESSISTE

C' EST QUOI, LA CAP ?

Crée en 1994, la CAP (Convention pour une Alternative Progressiste) milite pour une société basée sur la démocratie et la solidarité, le respect de notre environnement. Elle veut allier socialisme et écologie.

L'objectif central des dernières assises de la CAP est la refondation unitaire de la gauche. Il vise à ce que l'ensemble des forces de gauche, écologistes compris, bien entendu, se mettent d'accord sur un projet de transformation sociale pour faire face aux puissances capitalistes qui dirigent le monde.

Structure souple de réflexion et d'action, la CAP n'est pas à proprement un parti. Elle fonctionne autrement, avec des groupes locaux autonomes, reliés en réseau.

La CAP est présente sur le terrain avec les chômeurs, les sans papiers, les défenseurs de l'environnement ... parce que la construction d'un nouveau projet de société ne pourra se faire qu'en s'appuyant sur les mouvements sociaux, porteurs de changement.

Adhérer à la CAP suppose d'être d'accord sur les objectifs fondamentaux mais non de s'aligner sur toutes les décisions. La liberté de chacun est ainsi respectée.

TAXER LA SPECULATION

La mondialisation financière agrave l'insécurité économique et les inégalités sociales. Considérant qu'il est nécessaire et possible pour les citoyens, de faire prévaloir l'intérêt public sur les marchés financiers, l'association internationale ATTAC (Action pour une Taxation des Transactions financières pour l'Aide aux Citoyens) demande qu'une taxation soit instaurée sur les transactions financières et qu'elle soit accompagnée de mesures de transparence à l'encontre des paradis fiscaux.

Même au taux très bas de 0,05 % cette taxe rapporterait près de 100 milliards de dollars par an, pour la santé, l'éducation, la sécurité alimentaire des pays les plus pauvres, le développement durable ...

Un comité local s'est créé à Poitiers, regroupant des associations, des organisations syndicales et politiques, les coopératives ouvrières de production, des citoyens ... La CAP en est bien entendu partie prenante.

EMPLOI : MODE D' EMPLOI

Gagner les 35 heures

La réduction du temps de travail est une absolue nécessité pour combattre le chômage et pour vivre mieux. Une démarche en trois étapes a été prévue par le gouvernement : une première loi qui a été votée et qui fixe un calendrier - des négociations par branches d'activités - une deuxième loi qui précisera de nouvelles modalités au vu des problèmes rencontrés.

Il faut bien dire que les premiers accords sur les 35 heures ont suscité le doute et l'inquiétude parmi les salariés. On a vu comment la loi Aubry avait été vidée de son sens dans la métallurgie en utilisant la flexibilité et les heures supplémentaires. Pourtant il existe des exemples encourageants comme aux laboratoires Boiron (1 800 salariés) qui prévoient 95 embauches avec des salaires inchangés.

Il faudra donc se battre pour que la deuxième loi, à l'automne 99, améliore les choses :

- refus de baisser les salaires,

- réduction des heures supplémentaires, des emplois à temps partiels et des emplois précaires autorisés,

- encadrement très ferme de la flexibilité et de l'annualisation : certaines entreprises en sont aujourd'hui à proposer des semaines de 10 à 50 heures en prévenant les travailleurs au dernier moment !

- sauvegarde du dimanche comme jour de repos partout où c'est possible,

- prise en compte de l'avis des salariés dans toute négociation ...



Aller vers les 32 heures en 4 jours

La CAP ne cesse de redire les possibilités qu'offriraient les 32 heures en 4 jours

- une plus forte création d'emplois car cela obligeraient les grandes entreprises à embaucher de nouvelles équipes,

- une plus grande égalité car cela profiterait à toutes les catégories de chômeurs,

- une occasion de repenser les méthodes et l'organisation du travail,

- une amélioration de la qualité de la vie en donnant du temps pour la famille, la vie citoyenne, les loisirs ...

Certains groupes qui ont déjà opté pour les 32 heures en 4 jours en se réorganisant, ont augmenté leur marge bénéficiaire (Le Monde du 8-10-98). Mais c'est vrai que beaucoup de petites et moyennes entreprises qui ont des difficultés, auraient du mal à faire le pas. C'est pourquoi il faudrait calculer le montant des charges sociales sur les profits réalisés et non sur les seuls salaires. Les petits doivent payer proportionnellement moins que les gros, moins que les entreprises qui font des bénéfices importants en utilisant des robots.

DEMAIN : QUELLES RETRAITES ?

Le gouvernement a demandé un rapport au Commissariat au Plan pour la fin mars afin de faire un état des lieux du régime des retraites et d'envisager son avenir.

En effet, vers 2 005, les enfants du baby-boom deviendront les " papy-boom. "

Actuellement, il y a 4 retraités pour 10 actifs. L'espérance de vie sera de 85,2 ans pour les hommes et de 80,5 ans pour les femmes.

Le régime actuel est celui de la répartition : les retraites sont payées par les cotisations prélevées sur les salaires des actifs qui acquièrent un droit pour demain.

Le déficit du système de retraites par répartition est donc prévisible.

Pour y remédier on nous propose les fonds de pension qui sont un système de placement en actions. On ne sait pas si ce serait obligatoire ou facultatif, par le biais de l'entreprise ou laissé à l'initiative individuelle. On avance l'argument que les entreprises pourraient bénéficier de ces fonds et seraient ainsi protégées du risque d'une prise de contrôle par des investisseurs étrangers.

Mais les grandes entreprises ont déjà une épargne surabondante et ce type de fonds répond à une logique purement financière qui se fait parfois au détriment de l'emploi (cf les fonds de pension américains).

Pourquoi les fonds de pension ne réagiraient-ils pas aux fluctuations financières de la même façon que les autres ?

De plus, on demanderait aux actifs d'aujourd'hui de payer les retraites actuelles et d'épargner pour le futur ! Qui pourra le faire ?

On nous suggère aussi d'allonger progressivement l'âge du départ à la retraite jusqu'à 65 ans et d'augmenter les années de cotisation jusqu'à 45 ans.

N'y a t-il aucune autre solution ?

Le gouvernement a créé un fonds de réserve de 2 milliards pour faire face au creux démographique de 2 005 : il faut continuer à l'alimenter.

Ne pourrait-on pas élargir l'assiette des cotisations aux revenus non salariaux ?

Entre 2 005 et 2 015, si les personnes de plus de 65 ans seront très nombreuses en Occident, les jeunes de 15 à 25 ans seront aussi très nombreux dans les pays du Tiers Monde. Il ne serait pas impossible qu'on assiste alors à une reprise de l'immigration pour équilibrer le rapport actifs-retraités. Ce sera un choix politique.

L'espérance de vie à l'âge de la retraite diffère selon les catégories sociales. Certains proposent d'instaurer un critère de justice lié à "l'espérance de durée de retraite" qui conduirait à allonger la durée de cotisations des professions à longue vie.

Tout cela est à mettre en débat mais il semble bien qu'il existe des solutions pour ne pas se laisser imposer le système d'économie libérale des fonds de pension qui ne ferait que transférer les risques financiers sur les salariés.

La question des retraites est un problème de solidarité et de répartition du travail et des richesses produites.

**LUNDI 8 MARS A 20 H 30 au Centre d'Animation de Beaulieu
la CAP vous invite à débattre de cette question des retraites**